

26 octobre 2021

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 29 mars 2021: «Pour une maison de quartier aux Grottes».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Oriana Brücker.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 29 mars 2021. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 19 avril et 31 mai 2021, et sous la présidence de M. Matthias Erhardt, le 15 juin 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 19 avril 2021**

*Audition de M. Kevin Nsongelo ainsi que de Matthias et Sylvain, pétitionnaires*

Le président explique aux commissaires que les personnes auditionnées sont des jeunes de son quartier à qui il a suggéré le lancement de cette pétition.

Matthias propose tout d'abord à la commission de leur projeter un petit film qu'il a réalisé pour soutenir le projet de maison de quartier dont lui avait parlé initialement M. Nsongelo.

Après la projection du film que les pétitionnaires ont réalisé pour soutenir leur projet, Sylvain explique que la pétition est née d'un besoin commun de tous les habitants du quartier, en particulier du complexe d'habitation des Schtroumpfs. Il précise que des altercations ont eu lieu entre des habitants et certains jeunes du quartier qui, en l'absence d'endroit où se rencontrer le soir, se réunissent à l'entrée des immeubles. Ces altercations ont parfois donné lieu à des conflits. Il précise que les jeunes sont nés et ont grandi dans le quartier et qu'ils ne souhaitent pas provoquer des conflits, mais simplement pouvoir se réunir dans leur quartier.

Le président demande si le besoin de disposer d'un endroit dans le quartier existait déjà avant la crise du Covid et si celle-ci a eu un impact sur le quotidien des jeunes.

M. Nsongelo répond que pendant le Covid, il a bien sûr été difficile de rester tout le temps enfermé chez soi.

Sylvain indique que le groupe comptant 30 personnes, il a dû se diviser pour respecter l'interdiction sanitaire de se réunir à plus de cinq. Il ajoute que depuis

le Covid la police est davantage présente dans le quartier pour répondre à la demande des habitants de chasser les jeunes des immeubles.

Le président demande aux pétitionnaires s'ils peuvent se réunir dans le préau de l'école du quartier ou à la maison de quartier et si des endroits adaptés n'existent pas déjà aux Asters ou à la Servette.

M. Nsongelo répond qu'il n'est pas tout le temps possible de se réunir dans le préau de l'école. Quand ils se réunissent dans les allées des immeubles ou dans les garages aux alentours, ils se font chasser par les Securitas. Il existe effectivement la maison de quartier «Pré en bulle», mais celle-ci est davantage destinée aux petits qu'aux adolescents.

Sylvain explique que dans le quartier des Grottes leur groupe est très soudé, c'est la raison pour laquelle ils demandent une maison de quartier pour eux. Le groupe pourrait certes se disperser aux Asters ou aux Pâquis, mais cela reviendrait à leur demander de changer de cercle d'amis et faire éclater le groupe.

Le président souhaite savoir ce qu'il en est de leur attente par rapport à leur demande de disposer d'un local et s'ils comptent mener des projets.

Sylvain répond qu'ils savent que leur demande n'aboutira pas immédiatement, mais qu'elle servira à solutionner le problème sur le long terme.

Matthias confirme en évoquant à ce titre le projet de tenir un stand dans le cadre de la manifestation «La ville est à vous» ou celui d'aider l'«Arcade aux Grottes» dans la distribution de nourriture. L'idée serait aussi celle de se rendre utiles pour les jeunes du quartier, en mettant par exemple sur pied un atelier d'écriture de scénarios, de composition musicale autour du rap ou de tournage de clips. Tout le monde pourrait trouver sa place dans le cadre de cette maison de quartier pour développer sa créativité et transformer des envies en projets.

Une commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ont identifié un local qui leur conviendrait.

Matthias répond qu'ils ne demandent pas un local immense, le «Pavillon bleu» ou «l'Almacén» pourraient par exemple remplir cet office.

Sylvain précise que ces endroits sont situés non loin du bus rouge devant la gare, mais qu'ils ne sont pas forcément parfaitement situés, car ils sont près des lieux de deal.

La même commissaire souhaite recevoir des informations complémentaires sur le groupe de jeunes qui demandent une maison de quartier.

Matthias explique qu'il s'agit d'un groupe composé d'une trentaine de jeunes, issus de différentes classes d'âge et comprenant aussi bien des garçons que des

filles. Il ajoute que la Ville leur avait indiqué qu'ils avaient rarement vu une si grande cohésion à Genève.

Un commissaire demande aux pétitionnaires s'il serait imaginable pour eux de disposer d'un espace au sein de «Pré en bulle» ou de l'«Arcade aux Grottes».

Matthias répond qu'ils connaissent bien l'«Arcade aux Grottes», mais qu'il s'agit d'un espace petit, que les restrictions sanitaires actuelles rendent encore plus petit. Le groupe représenté par les pétitionnaires est ouvert à mener des projets accompagnés avec l'équipe de «Pré en bulle», comme celui qu'ils réalisent déjà ensemble et qui consiste à installer des chaises pliantes dans le quartier.

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leur film dynamique, relevant cependant qu'on n'y voit pas de filles, et elle demande confirmation que le groupe est bien paritaire.

Sylvain répond que le groupe n'est pas forcément paritaire, mais que de nombreuses filles y viennent également. Il précise que les deux jours où le clip a été tourné il y avait effectivement peu de filles présentes.

Matthias reconnaît qu'elles ont été trop peu vues à l'écran. Il ajoute que, par rapport aux soucis de cohabitation mentionnés au début, les filles posent peu de problèmes aux habitants quand elles se réunissent dans les halls.

Une commissaire demande aux pétitionnaires s'ils souhaiteraient idéalement avoir leur propre maison de quartier.

M. Nsongelo répond qu'ils souhaiteraient si possible que cet endroit se trouve aux Schtroumpfs.

Sylvain le confirme en ajoutant qu'ils sont bien conscients qu'il n'y a pas de place partout.

Une commissaire demande aux pétitionnaires s'ils sont prêts à se contenter d'un local dans l'attente d'obtenir une maison de quartier.

Matthias le confirme. La même commissaire leur demande s'ils ne voudraient pas se structurer en association.

Matthias répond qu'ils disposent déjà d'un collectif nommé «Vision», qui n'a pas encore été officialisé mais qui est déjà en contact avec l'«Almacén», l'«Arcade aux Grottes» et l'«Association des habitants des Schtroumpfs».

Sylvain ajoute qu'ils ont des projets en commun avec ces associations mais qu'ils souhaiteraient aussi mener les leurs.

Un commissaire demande aux pétitionnaires s'ils se sentiraient aptes à gérer une association ou un local.

Les pétitionnaires répondent par l’affirmative.

Le président précise que les pétitionnaires demandent qu’un travailleur ou une travailleuse sociale hors murs les accompagne dans leurs démarches.

Un commissaire demande aux pétitionnaires ce qu’ils comptent faire du local qu’ils demandent.

Sylvain répond que le local ne servirait pas à «zoner», mais que si des projets étaient développés en partenariat avec «Pré en bulle» les chaises pourraient être stockées dans ce local, et que si des ventes de pâtisseries étaient organisées ils pourraient les proposer dans ce local.

Matthias ajoute que des tables de ping-pong pourraient y être installées, ainsi qu’un ciné-club, de même qu’un système de boîte à idées pour les suggestions, ou un atelier artistique où tout le monde pourrait choisir son médium.

Le même commissaire recommande aux personnes auditionnées de se structurer formellement en une association pour faire avancer les formidables projets qu’ils évoquent.

Une commissaire souhaite savoir si outre les activités culturelles évoquées, le groupe souhaiterait intégrer par exemple des activités de jardinage.

Sylvain répond qu’ils ont un projet de potager urbain avec l’Association des habitant-e-s du quartier des Grottes.

Le président, indiquant qu’il s’exprime maintenant non en tant que président de la commission mais en tant que voisin, souhaite ajouter que les habitants du quartier s’étaient réunis suite aux frictions évoquées. De cette réunion était ressortie l’idée d’intégrer les jeunes du groupe dans le projet visant à constituer un potager urbain pour les tout-petits du quartier et du foyer Soubeyran.

La commissaire relève que des ateliers cuisine pourraient également être intéressants, étant donné que la cuisine permet de réunir les personnes autour de patrimoines multiculturels.

M. Nsongelo répond que la cuisine fait vraiment partie du projet, et de citer par exemple les ventes de pâtisseries.

Une commissaire souhaite savoir si, lors des interactions avec les habitants des Schtroumpfs, quelqu’un ne leur avait pas proposé un local.

M. Nsongelo répond par la négative.

Sylvain explique que quand les policiers venaient les voir en leur disant de quitter le hall, les jeunes leur demandaient où ils pouvaient bien aller. En absence de réponse, ils ont compris que c’était à eux de trouver une solution.

Le président est d'avis que pour certaines personnes du groupe il est parfois préférable de se faire chasser de halls en halls plutôt que de rester à la maison où la situation est parfois compliquée.

### *Discussion et vote*

Un commissaire propose l'audition de M<sup>me</sup> Perler, cheffe du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), ou de M<sup>me</sup> Kitsos, cheffe du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), ou de M. Gomez, en sa qualité de responsable du logement.

Le président estime qu'il conviendrait d'auditionner M<sup>me</sup> Kitsos.

Un commissaire juge opportun de l'auditionner avec M<sup>me</sup> Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ).

Un commissaire se demande s'il ne conviendrait pas d'auditionner également la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour savoir si une solution provisoire ou une piste seraient possibles.

Le président relève que l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos avec M<sup>me</sup> Pédat serait préférable, étant donné que les maisons de quartier sont de leur ressort.

Un commissaire relève qu'il pourrait être intéressant de prévoir une séance uniquement consacrée au traitement de cet objet.

Un commissaire indique que les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) et les maisons de quartier relèvent, les deux, de la responsabilité du service géré par M<sup>me</sup> Pédat.

Le président propose donc de mettre au vote l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos accompagnée de M<sup>me</sup> Pédat, d'un ou d'une TSHM et d'un représentant de l'association Pré en bulle.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Un commissaire relève qu'il pourrait être intéressant d'auditionner éventuellement, dans un second temps, le directeur de l'école des Grottes, étant donné qu'il a été question du préau de cette école comme lieu aléatoire de rassemblement du groupe.

## Séance du 31 mai 2021

*Audition de M<sup>me</sup> Hélène Wuthrich, animatrice, et de M. Didier Arnoux, animateur de l'association Pré en bulle*

M. Arnoux explique tout d'abord que l'association Pré en bulle a vingt-cinq ans, ce qui en fait une des dernières maisons de quartier de la Ville. L'objectif de l'association a toujours été celui de développer des projets d'animation socio-culturels de manière décloisonnée et ouverte sur le quartier. Il note le succès de cette démarche, précisant que d'un animateur au début, il en existe maintenant quatre, ainsi qu'une quarantaine de personnes appelées ponctuellement. L'offre de Pré en bulle vise trois publics: enfants, public jeune et tous publics. L'association essaye de diviser son temps de manière égale entre ces trois catégories. Elle dispose d'un unique local, le Tamagotchi, qui abrite un café Internet, où une trentaine de jeunes peuvent prendre place. Afin de répondre à la diversité des besoins et des publics, beaucoup d'activités sont proposées pour les jeunes en dehors de ce local: des camps de surf, de ski, des ateliers urbains de graffiti ou de danse... Aucun autre local n'est destiné aux ados à part ce café, qui ne contient ni de toilettes ni de sorties de secours. Les jeunes du quartier qui fréquentent le Tamagotchi partagent leur temps entre ce café et la rue. Dans le café ils en respectent les règles. C'est trois ou quatre ans après la naissance de l'association qu'elle a commencé à mener des activités avec les adolescents<sup>1</sup>. Certains de ces jeunes ont fini par développer eux-mêmes des projets dans le cadre du contrat de quartier liant les Grottes à la Ville, avec par exemple l'Arcade aux Grottes. L'équipe de Pré en bulle n'est pas constituée d'éducateurs, mais elle suit les jeunes dans leur scolarité qu'ils aillent bien ou mal, et elle intervient parfois avec des TSHM dans les cycles par exemple. Pour ce qui est de la pétition, il relève enfin que si l'association ne dispose pas de locaux comme les maisons de quartier ordinaires avec tables de ping-pong et baby-foot, elle ne voit pas du tout d'un mauvais œil la demande des jeunes.

Un commissaire demande quelles sont les catégories d'âge que couvrent les trois publics-cibles évoqués.

M<sup>me</sup> Wuthrich répond que le public des enfants est constitué des 4-11 ans, les ados de 12 à 18 ans. L'association accompagne parfois des projets autonomes de jeunes qui ont jusqu'à 25 ans, leur lien avec Pré en bulle se poursuit même au-delà, lorsque certains d'entre eux finissent par faire partie du comité des années après.

Une commissaire relève le grand attachement exprimé par les pétitionnaires à leur quartier, rappelant que lorsque la commission leur avait indiqué que non loin des Grottes existaient des maisons de quartier et des associations qui pourraient éventuellement les accueillir, ceux-ci avaient insisté sur leur lien identitaire au lieu. Elle souhaite savoir s'il conviendrait de chercher à répondre à cet attachement ou s'il conviendrait au contraire de les aider à se détacher de leur quartier.

---

<sup>1</sup> <https://www.preenbulle.ch/20/ADOS>

M<sup>me</sup> Wuthrich indique tout d'abord qu'il est positif que Pré en bulle ait contribué au dialogue entre les parties, en mettant les TSHM, les jeunes et les habitants du quartier ensemble autour d'une table. L'idée de l'association est d'accompagner les jeunes dans la réalisation de projets concrets, comme l'installation de chaises pliantes dans le quartier, l'association étant disposée à les soutenir à condition que ces initiatives viennent d'eux.

M. Arnoux ajoute que l'attachement des jeunes au quartier des Grottes est certain. C'est en effet au travers de la fréquentation des deux écoles du quartier qu'ils développent cet attachement. Ces jeunes se construisent d'autant plus par rapport à un quartier qu'ils passent beaucoup de temps dans la rue, étant donné le peu d'infrastructures en dur existant dans le quartier, ce qui fait qu'en hiver ils se regroupent parfois dans les halls d'immeubles. L'association Pré en bulle sait tirer parti du fait qu'elle ne dispose pas de grands locaux, en cherchant à être très réactive quand des opportunités peuvent se créer ponctuellement, avec les 80 partenaires du quartier, par exemple pour les activités menées en partenariat avec les TSHM autour du cinéma, du rap ou du parkour dans des lieux à chaque fois différents. Il dit néanmoins comprendre l'envie des jeunes pétitionnaires de vouloir s'identifier à un lieu précis, qui soit situé en amont de la rue de Lausanne, qui constitue un seuil symbolique qu'il est difficile de passer pour eux.

Une commissaire dit avoir senti les jeunes un peu hésitants face à leur projet de maison de quartier.

M<sup>me</sup> Wuthrich indique qu'ils ne sont pas hésitants, mais précise que l'association développe des choses différentes qu'un attachement quelque peu totémique au quartier. Elle explique ainsi que Pré en bulle leur a présenté d'anciens jeunes qui à l'époque avaient des demandes dans leur style et qui ont su se mobiliser pour créer ce qui est devenu aujourd'hui l'Arcade aux Grottes et l'Almacén. Le lieu de prédilection des pétitionnaires est leur complexe d'habitation des Schtroumpfs, ce qui est compréhensible, mais ils n'ont pas pensé à occuper le quartier un peu différemment.

M. Arnoux déclare qu'une des solutions à envisager pour ces jeunes serait celle de locaux en gestion accompagnée par la Ville. Les pétitionnaires ne sont pas hésitants par rapport à leur démarche, mais si l'association se consacrait à ce projet, ce serait au détriment d'autres activités qui n'auraient plus lieu.

Une commissaire demande aux personnes auditionnées si elles auraient une idée d'espace à allouer à ces jeunes, et note que si leur demande est justifiée il pourrait être à craindre qu'un attachement trop fort au quartier ne débouche au final sur une rivalité avec des jeunes d'autres quartiers.

M<sup>me</sup> Wuthrich répond que leurs collègues de la délégation à la jeunesse ont fait part de leurs idées à ce titre, en évoquant par exemple les locaux de musique

à l'école des Croupettes, ceux du Pavillon bleu, de l'Arcade aux Grottes ou de l'Almacén, ainsi que des possibilités dans les garages sous les Grottes où se trouvent certains locaux de musique.

M. Arnoux relève qu'il convient de discuter avec le SEJ pour faire un état des lieux des locaux disponibles. Un tournus a régulièrement lieu dans les arcades que gère la Ville et une arcade vient de se libérer aux Schtroumpfs. L'ancien garage Honda de la rue des Grottes pourrait aussi être une possibilité. Il existe toujours quelques espaces de libres en location. Un tel local nécessiterait évidemment une négociation avec les voisins pour fixer des heures qui ne les importuneraient pas. L'implantation d'une maison de quartier aux Grottes ne devrait pas poser problème étant donné que la venue du Quai 9 a été généralement applaudie par les riverains. Dans le quartier il existe des locaux en gestion accompagnée: il s'agit d'une zone grise, qui se situe entre l'institutionnalisation et la libre occupation. Si Pré en bulle n'est pas forcément opposée à la gestion d'un tel local, cela dépendrait plus des TSHM, qui permettraient de constituer un projet qui soit davantage étiqueté «jeunesse». Sous la voie numéro 8 des locaux seront également appelés à se libérer, dans le cadre des travaux qui y ont lieu.

Une commissaire demande confirmation du fait que deux possibilités sont à choix, à savoir soit un local placé sous la responsabilité des jeunes, soit un local en gestion accompagnée, et souhaite savoir s'il existerait d'autres modes de gouvernance que ces deux-là. Elle rappelle que les jeunes pétitionnaires ont fait part de leur souhait d'un local géré en autonomie, et demande s'il serait possible de tout de même leur offrir un soutien au départ pour les aider à mieux définir leur projet.

M<sup>me</sup> Wuthrich répond qu'un modèle de type maison de quartier sous-entendrait la présence d'un animateur à 100%, tandis qu'un projet de gestion accompagnée sous-entendrait le passage régulier d'un TSHM pour aider à la gestion du local. Elle ajoute qu'il serait aussi possible d'imaginer qu'une animatrice les suive dans les six ou neuf premiers mois pour les aider à développer leurs projets selon leurs envies et pour les aider à comprendre ce qu'ils aiment dans leur quartier et comment ils souhaitent et veulent s'approprier ces espaces extérieurs et intérieurs en harmonie avec les autres riverains. L'association Pré en bulle pourrait être à même de les épauler dans cette tâche, cela serait d'ailleurs logique étant donné que ces jeunes ont fréquenté le Tamagotchi.

Un commissaire rappelle qu'une priorité s'était manifestée de l'audition des pétitionnaires, à savoir qu'ils cherchaient un endroit pour se réunir, étant donné qu'ils étaient régulièrement chassés par les Securitas et dénoncés par les voisins lorsqu'ils se réunissaient dans les immeubles. La demande des jeunes est relativement simple, à savoir de disposer d'un local où ils pourraient se réunir en hiver, lorsqu'il fait trop froid pour se réunir à l'extérieur. Il demande par conséquent comment l'on pourrait répondre à cette demande du mieux possible.

M. Arnoux répond qu'il conviendrait de trouver des locaux sous tutelle municipale qui conviendraient à cette demande. S'agissant de jeunes majeurs ou sur le point de le devenir il est évident qu'ils aspirent à une certaine autonomie. La Ville pourrait ainsi leur mettre quelques TSHM à disposition et quelques animateurs de Pré en bulle, mais pour cela il faut s'assurer au préalable de la solidité d'éléments plus structurels. Il faut également un certain courage institutionnel pour tenter ce genre d'expériences, qui peuvent déboucher sur des résultats positifs. La problématique liée à la présence des jeunes dans les immeubles n'est pas réservée aux Grottes, mais la structure du quartier fait que le thème y est souvent évoqué. Il précise que derrière les frictions évoquées, il existe néanmoins une véritable bienveillance de la part des habitants, rappelant que ceux-ci sont prêts à assister des projets progressistes. Il s'agit par conséquent d'un quartier intéressant pour mener ce type d'expériences.

Un commissaire, constatant que Pré en bulle dispose d'un local relativement petit, demande s'il pourrait être pertinent de mener une réflexion plus large sur la vie associative dans le quartier des Grottes, en faisant en sorte que celle-ci se concentre dans un seul grand lieu.

M. Arnoux relève que la spécificité du Tamagotchi est que pas un seul gros mot n'y est prononcé, et qu'il s'agit d'un endroit où même un jeune introverti peut passer du temps en se sentant rassuré. En ce sens la demande des jeunes pétitionnaires, qui souhaitent vivre à l'intérieur ce qu'ils vivent habituellement dans la rue, est un peu différente. Leur demande est qu'on leur fasse confiance pour qu'ils mènent leur projet de manière autonome.

Une commissaire souhaite savoir ce que les personnes auditionnées pensent de la politique publique menée par la Ville pour les 15-20 ans. Elle dit son impression qu'on s'occupe beaucoup de la petite enfance et des personnes âgées, mais moins de cette classe d'âge, et demande ce qui pourrait être fait de plus pour eux.

M<sup>me</sup> Wuthrich dit tout d'abord que beaucoup de choses sont faites aussi pour eux comme, par exemple, les 17 maisons de quartier, ou les initiatives de la délégation à la jeunesse, ainsi que la mise à disposition de salles de gym des cycles en dehors des périodes scolaires. L'offre est déjà importante, même s'il est évidemment toujours possible de faire mieux. En ce sens il est de bon augure de constater que la demande de jeunes pour un skate-park à Montbrillant a été entendue par la Ville et qu'elle a été votée en moins d'une année.

M. Arnoux relève que la présence de travailleurs sociaux est diffuse dans le quartier, le tissu associatif large permet aussi une mixité des publics et des projets. En ce sens il est nécessaire de bien penser l'espace urbain dans son ensemble, en faisant par exemple en sorte que moins de voitures y circulent. Il indique qu'un enfant qui se sent plus sécurisé autour de quatre ou cinq ans va probablement devenir un meilleur citoyen par la suite, et aura envie de s'investir davantage pour

la communauté dans son ensemble. Dans le cas contraire, si la ville est exclusivement conçue pour ceux qui circulent en voiture et bétonnent, la situation de l'enfant, et donc de l'ado à venir, serait précarisée. Avec le Covid les jeunes se sont sentis reclus, il est par conséquent positif de les voir articuler des demandes telles que celle de la pétition en question. La Ville peut répondre à leur demande via la mise à disposition de ses arcades.

Une commissaire dit l'importance de s'assurer du fait que le lieu choisi reste inclusif, en garantissant l'accès des filles par exemple. Elle demande aux personnes auditionnées si elles perçoivent à cet égard un risque, si elles ont des recommandations à formuler ou des projets à mener pour s'assurer d'une mixité de genres.

M<sup>me</sup> Wuthrich répond que le groupe en question est particulier sur ce point, expliquant que si les filles s'y rajoutent parfois, elles ne constituent pas le corps du groupe ni du projet. Elle note en cela la différence qui existe avec le groupe qui est à l'origine du projet de skate-parkour, qui a toujours mis en avant la mixité et l'inclusivité. La demande liée à la maison de quartier des Grottes s'axe, elle, autour de la musique, de la création de vidéos, d'un imaginaire hip-hop, mais elle n'a pas mené de réflexions plus profondes sur l'intégration des filles ou des publics d'autres âges.

M. Arnoux ajoute qu'il ne faut pas se contenter de discours favorables aux filles, mais qu'il convient également de s'assurer par exemple de la possibilité de réunion en non-mixité. Il convient de faire en sorte de s'assurer que les jeunes respectent leurs déclarations, en veillant à ce qu'ils se constituent notamment avec des structures et des horaires qui le permettent concrètement. Sur le point de l'inclusivité, il est possible, dans le cadre d'un local en gestion accompagnée, de poser des conditions puis d'évaluer ensuite leur respect année après année. L'association Pré en bulle, qui est liée avec la Ville par une convention, passe chaque année par cette étape. Il explique ensuite qu'un documentaire avait il y a quelques années fait état de propos peu reluisants et sexistes tenus par des jeunes dans les locaux de la FASe: de tels propos ne sont pas tolérés au Tamagotchi. L'association est très impliquée dans l'inclusion de la femme dans l'espace public.

Le président demande aux personnes auditionnées si elles verraient les jeunes se structurer davantage entre eux.

M<sup>me</sup> Wuthrich répond par l'affirmative, expliquant que cela serait possible avec une première phase de coaching et d'aide. Si l'envie d'apprendre est là de leur côté, plusieurs d'entre eux n'ont pas grandi dans un milieu où l'associatif était particulièrement présent, ce qui demande une certaine prise de connaissance et d'appui.

Un commissaire, notant que des remarques sexistes ont été évoquées, demande si des sanctions sont le cas échéant prévues.

M. Arnoux répond que cette remarque concernait le documentaire «Les petits machos sont de retour», passé sur la Radio Télévision Suisse (RTS) en 2019, mais indique qu’aucun propos de ce genre n’a été tenu au Tamagotchi et ce, depuis quatorze ans qu’il est animateur du local. Les règles sont connues, et les jeunes n’en discutent pas.

### **Séance du 15 juin 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M<sup>me</sup> Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ)*

M<sup>me</sup> Kitsos indique que la priorité pour la Ville est de concrétiser le projet de maison de quartier au Petit-Saconnex, étant donné que ce quartier a été identifié comme faisant partie des moins bien dotés en termes d’infrastructures de ce genre. La situation aux Grottes est différente, avec 2,7 TSHM en équivalent plein-temps (ETP), six espaces de musique, un espace associatif, la présence de l’association Pré en bulle, qui n’est pas une maison de quartier à proprement parler mais qui propose un grand nombre d’activités et dispose également du local Tamagotchi, sans oublier la maison de quartier des Asters qui se situe à 5-10 minutes des Grottes et qui dispose d’un local pour les 12-16 ans, ainsi que d’un suivi individuel pour les 16-18 ans. Outre cela, l’association Espace Freestyle Montbrillant (EFM) est active à Montbrillant, des salles de gymnastique en cours libres sont à la disposition du public, ainsi que plusieurs locaux en gestion accompagnée.

M<sup>me</sup> Pédat explique que son service a été interpellé à plusieurs reprises par l’Association des habitants des Schtroumpfs sur cette question. Le groupe des jeunes ayant formulé la pétition est constitué par un noyau très actif qui souhaite collaborer avec d’autres associations, comme l’Arcade aux Grottes. Or, selon le SEJ, ces jeunes ne sont pas encore assez expérimentés pour pouvoir porter un projet de maison de quartier à eux seuls, relevant que trois ou quatre jeunes ne sauraient être en mesure de gérer un local où une soixantaine de personnes pourraient être appelées à se réunir aléatoirement. Même pour des gens qui sont formés dans ce domaine, une telle mission demanderait une grande expérience et une grande compétence en la matière. C’est pour cette raison que la Ville entend leur chercher un local, mais en gestion accompagnée, d’ici à la rentrée, pour les tester et se faire une idée sur le fait qu’ils arrivent ou non à porter une partie de la responsabilité inhérente à la gestion d’un tel lieu. Si Pré en bulle accomplit déjà un excellent travail et va collaborer avec le groupe des jeunes susmentionnés pour un projet d’installation de chaises pliables dans le quartier, les 16-25 ans peinent à trouver leur place au sein du Tamagotchi, expliquant qu’il s’agit d’une tranche d’âge où les jeunes recherchent une certaine indépendance et davantage d’autonomie. Il est vrai cependant que ce groupe est hétérogène au niveau de l’âge, avec

aussi la présence d'adolescents plus jeunes, dès 12 ans, il serait pour cette raison également compliqué de les laisser s'autogérer. Cette hétérogénéité se retrouve également dans la répartition géographique des jeunes du groupe, avec aussi bien des personnes habitant aux Grottes que dans le quartier de la Servette.

M<sup>me</sup> Kitsos déclare qu'il faudrait en effet pouvoir évaluer dans un premier temps la capacité de ces jeunes à s'occuper de ce type de structures. En dépit des précautions qui sont signalées il convient de saluer l'initiative de ces jeunes qui est très positive, en particulier dans une période où ils ont été stigmatisés par certains et affectés par le confinement. Si elle a fait part de sa priorité concernant le Petit-Saconnex, cela n'empêche pas de les accompagner et de les aider dans leur démarche.

Un commissaire demande confirmation du fait que le groupe est surtout constitué de personnes de 18 ans et plus et ne constitue donc pas le public-cible des maisons de quartier. Relevant que les auditionnées ont cité quelques lieux existants, il souhaite savoir quelles seraient les conditions d'accès à la maison verte. Constatant que des locaux vétustes avaient été mis à disposition vers le bar de la Cordelière à des fins associatives, il demande s'il resterait à cet endroit de la place pour les jeunes pétitionnaires. Il souhaite également savoir ce qu'il en est des salles gérées par la maison de quartier des Asters, puis demande enfin aux auditionnées si elles voient d'un bon œil un éventuel renvoi de la pétition, ou si elles estiment qu'elle n'a pas lieu d'être.

M<sup>me</sup> Pédat confirme que le groupe des jeunes en question se situe majoritairement dans la tranche d'âge 17-25 ans, tandis que les maisons de quartier ont plutôt tendance à intéresser les adolescents entre 13 et 15 ans, à savoir les années du cycle d'orientation. La maison verte est gérée par une association et les jeunes ne pourraient l'avoir en propre, alors que leur idée est de disposer d'un espace à eux où leurs affaires pourraient être laissées. La salle de sport au-dessus des Asters est gérée par la maison de quartier des Asters et pourrait constituer une piste intéressante.

M<sup>me</sup> Kitsos confirme qu'il convient d'explorer les pistes disponibles aux Asters. Pour ce qui est de la question portant sur la pétition en tant que telle, elle indique être un peu ennuyée par sa première partie, rappelant que le terme de «maison de quartier» employé désigne un concept très structuré et précis et que beaucoup d'activités sont déjà proposées aux enfants et aux jeunes adolescents aux Grottes. Si ce point ne constitue pas une priorité pour le Conseil administratif, la deuxième partie de la pétition est, elle, à prendre en compte pour travailler dans le sens des demandes énoncées par les jeunes.

Une commissaire demande à M<sup>me</sup> Kitsos si le Conseil administratif est prêt à débloquer un budget pour ces jeunes en cas d'acceptation de la pétition par la commission.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que tout dépend de l'espace et de son mode de gestion. S'il s'agit d'une maison de quartier, le budget ne sera pas disponible, étant donné la priorité mise par la Ville sur la création d'une maison de quartier au Petit-Sacconnex. Le cadre assez rigide sous-entendu par la structure «maison de quartier» ne correspond d'ailleurs pas tellement à la demande des jeunes, qui souhaiteraient pouvoir disposer de leur espace où jouer de la musique ou monter des films, et plus largement mener leurs activités de manière assez autonome. Il convient par conséquent d'identifier un ou plusieurs locaux possibles et de les accompagner dans la gestion du local sélectionné. Le SEJ est déjà en lien avec ce groupe.

M<sup>me</sup> Pédat confirme que ces jeunes sont dans une démarche de recherche d'autonomie et pas d'activités encadrées propres aux maisons de quartier. Dans le cas présent il serait par conséquent plus judicieux d'imaginer un local en gestion accompagnée avec l'aide d'une équipe de TSHM qui apprendrait aux jeunes à mener notamment des activités et faire des recherches de fonds pour la mise en place de leurs projets.

Un commissaire souhaite savoir si, dans la mesure où un budget était débloqué pour permettre à ce groupe de disposer d'un local avec l'accompagnement de TSHM, le budget en question serait pris sur celui alloué à Pré en bulle.

M<sup>me</sup> Kitsos répond par la négative, déclarant qu'il n'est pas du tout souhaitable de couper ainsi dans des structures existantes.

Une commissaire demande si dans les vieux immeubles des Grottes d'autres locaux seraient disponibles.

M<sup>me</sup> Pédat répond qu'à part ceux évoqués précédemment aux Asters, les autres locaux du quartier ne répondent pas vraiment à la demande des pétitionnaires, qui voudraient pouvoir y laisser des affaires et du matériel.

Une commissaire demande si les travaux d'extension de la gare de Cornavin ne constitueraient pas une occasion pour la Ville de prendre langue avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) pour trouver des locaux, avec par exemple un bail de gré à gré sur des locaux vidés.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que cette question concerne davantage le DACM et qu'il conviendrait de poser la question à sa cheffe, M<sup>me</sup> Perler. Elle relève plus largement la difficulté de trouver des endroits libres, même pour le lieu qui a été identifié pour le projet de skate-park de Montbrillant, le permis n'a pas encore été délivré.

Une commissaire signale l'existence d'une maison en travaux vide vers les Grottes et demande si elle pourrait constituer une possibilité.

M<sup>me</sup> Kitsos répond qu'elle pourra se renseigner auprès de M<sup>me</sup> Perler et transmettre la réponse par écrit.

Un commissaire souhaite avoir confirmation du fait qu'à l'automne le SEJ a déjà prévu de mettre à la disposition des jeunes pétitionnaires un local en gestion accompagnée.

M<sup>me</sup> Pédat répond qu'elle a bon espoir de pouvoir mettre à la disposition de ces jeunes une partie des locaux de musique des Croupettes à la rentrée. Elle relève que si cela conviendrait à une petite partie du groupe et pas à l'entièreté des jeunes, il s'agit tout de même d'un début.

Le président demande s'il y aurait un lien à faire entre cette pétition et la pétition P-422 «Pour la création d'un espace de vie dédié aux sports urbains, notamment un skate-parkour park aux Grottes», ou bien si les deux pétitions s'adressent à des publics très différents.

M<sup>me</sup> Kitsos relève que la parcelle choisie pour répondre à la demande de la pétition P-422 est compliquée et nécessite une dérogation cantonale qui se fait toujours attendre. L'espace intérieur qui jouxterait la zone dédiée aux sports urbains serait réduit et ne conviendrait par conséquent pas tellement à la demande formulée dans cette pétition (P-441).

M<sup>me</sup> Pédat indique que cet espace ne répondrait pas à la notion de «local quand il pleut» évoquée dans la pétition, et ne répond pas non plus à la mise en œuvre de la pétition P-422.

Un commissaire demande à M<sup>me</sup> Kitsos ce qu'elle fera de cette pétition si elle lui est renvoyée, en rappelant qu'il ne faudrait pas décourager des jeunes qui se sont lancés dans une démarche rare, et qu'il serait dommage qu'ils soient le cas échéant simplement déboutés.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que le travail qui est déjà effectué avec ce groupe de jeunes se poursuivra, disant néanmoins à nouveau sa surprise qu'ils aient utilisé le terme «maison de quartier», qui ne correspond pas vraiment au fond de leur demande. Il conviendrait de les aider à monter des projets et gérer des fonds, et il pourrait aussi être question de leur accorder des subventions ponctuelles. D'autres pistes pourraient également être envisagées. Le SEJ et les TSHM sont déjà très à l'écoute de ce projet de co-construction et les jeunes auront sans doute moins besoin d'accompagnement au fil du temps. Les ressources étant néanmoins limitées, cet accompagnement nécessaire au début ne sera pas des plus étoffés. De manière plus générale, il convient de travailler sur un plan d'action plus large sur la question de la jeunesse, qui a durement pâti du Covid, notamment sur la question de l'emploi et des contacts avec la Fédération des entreprises romandes (FER). Elle rejoint le propos du commissaire sur le fait qu'il faut bien se garder de décourager la démarche des jeunes pétitionnaires et qu'il convient de leur apporter une réponse, même si elle peut être quelque peu amenée à différer de la demande telle que formulée dans la pétition.

Un commissaire, relevant qu'il a été fait état de ressources limitées, souhaite savoir combien de jours par année pourrait le cas échéant ouvrir un local avec l'encadrement précité.

M<sup>me</sup> Pédat répond qu'il n'existe à l'heure actuelle pas de ressources pour ouvrir un local encadré par des professionnels pour les 16-25 ans, relevant que cela nécessiterait de fermer une salle de sport pour en déplacer les moniteurs, ce qui n'est pas souhaitable. L'idée serait ici plutôt de mettre à disposition un local en gestion accompagnée avec le passage d'un THSM de temps à autre pour voir comment cela se passe, et que selon l'aptitude du groupe de jeunes à le gérer, plus ou moins d'autonomie leur serait apportée.

Une commissaire déclare qu'il pourrait être intéressant de creuser la piste du «àDuplex», espace des Grottes dédié aux pratiques artistiques contemporaines. Elle estime qu'il y aurait peut-être une disponibilité à explorer pour gérer l'espace avec eux, et relève que ces jeunes ont à cœur de libérer leur créativité. Elle note à cet égard la dimension culturelle de leur demande, qui est aussi importante que la dimension sociale, et fait observer que pour cette raison une collaboration entre les deux départements serait intéressante. Elle indique enfin que M<sup>me</sup> Pédat pourrait mettre le SEJ en lien avec le «àDuplex» pour essayer d'imaginer par la suite une programmation accompagnée avec le groupe des jeunes en question.

M<sup>me</sup> Pédat indique qu'elle n'a pas eu de contacts spécifiquement avec le «àDuplex» mais avec d'autres associations qui sont établies dans cet immeuble. Laisser les jeunes disposer d'un espace dont ils s'occuperaient en propre demanderait que les autres associations et collectifs soient d'accord. La manifestation «La ville est à vous», qui se tiendra en septembre, offrira aussi à ces jeunes la possibilité de créer des liens et leur permettra de se rendre compte qu'ils pourraient imaginer des collaborations avec le dense tissu associatif du quartier.

### *Discussion*

Un commissaire du Parti socialiste propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour soutenir la belle démarche de ces jeunes, qui participe de leur apprentissage de la citoyenneté. Il relève que le fait que le terme «maison de quartier» ne corresponde pas tout à fait au fond de leur demande ne doit pas constituer un frein au soutien de leur initiative très positive.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien propose d'adjointre une recommandation à la pétition: «La commission des pétitions recommande au département de la cohésion sociale et de la solidarité de prendre langue avec les autres services pertinents pour la recherche d'un local approprié répondant à la demande des pétitionnaires (GIM, Direction du patrimoine bâti, département de la culture, etc.).» Elle dit en ce sens regretter que tout le monde travaille en silo,

et note qu'il serait difficile de trouver des locaux si l'on ne sait pas lesquels sont vides.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s indique que son groupe est favorable à un renvoi au Conseil administratif pour soutenir l'engagement de ces jeunes et pour accompagner l'action déjà menée en ce sens par le SEJ.

Une commissaire d'Ensemble à gauche observe tout d'abord que les explications données par M<sup>me</sup> Kitsos et M<sup>me</sup> Pédat montrent que les problèmes rencontrés par les jeunes sont pris au sérieux par le Conseil administratif, ce dont elle se félicite. Elle indique ensuite qu'elle soutiendra le renvoi au Conseil administratif de la pétition assortie de la recommandation proposée.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe soutiendra également le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe appuiera aussi le renvoi au Conseil administratif. Il relève par ailleurs qu'il existe des demandes similaires dans d'autres quartiers, et que ces jeunes demandent juste un endroit pour pouvoir se réunir.

#### *Votes*

La recommandation «La commission des pétitions recommande au département de la cohésion sociale et de la solidarité de prendre langue avec les autres services pertinents pour la recherche d'un local approprié répondant à la demande des pétitionnaires (GIM, Direction du patrimoine bâti, département de la culture, etc.)» est acceptée par 12 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (PLR, UDC).

A l'unanimité la commission vote en faveur du renvoi au Conseil administratif de la pétition assortie de la recommandation, soit par 13 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PLR).

*Annexe: pétition P-441*

P-441

Kevin Nsongelo  
Rue du Vieux 8  
1207 Genève

Service du Conseil municipal  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

REÇU le  
22 MARS 2021

Service du Conseil municipal  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

Genève, le 22 mars 2021

Concerne: Dépôt de la pétition pour un local pour des jeunes  
habitants des Grottes

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe la pétition que nous déposons  
auprès du Conseil municipal. Nous avons récolté 370 signatures et  
nous réjouissons de pouvoir la discuter avec les Conseillers  
municipaux.

Nous vous remercions d'avance pour votre attention et nous  
réjouissons d'avoir de vos nouvelles.

Meilleurs messages,

Pour les signataires:  
Kevin Nsongelo

PETITION

**« POUR UNE MAISON DE QUARTIER AUX GROTTES »**

A l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève.

Nous sommes de jeunes habitantes et habitants du quartier des Grottes. Nous nous réunissons régulièrement devant les entrées d'immeuble du quartier car nous n'avons nulle part où aller. Nos voisins se plaignent du bruit et nous avons déjà eu des moments tendus avec eux. Nous sommes conscients qu'il nous arrive de déranger, mais nous faisons de notre mieux pour ne pas le faire. Et parfois, ça peut déborder. Nous avons régulièrement la police municipale qui intervient pour nous demander de faire moins de bruit. Nous avons le sentiment qu'il n'y a pas vraiment de places pour nous dans notre propre quartier.

Par cette pétition, nous demandons à avoir accès à une maison de quartier. Celle-ci nous permettrait à la fois de nous réunir, de travailler sur des projets avec quelqu'un qui nous y aiderait, de se protéger du froid.

Nom du porte-parole ou du pétitionnaire principal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_